

La Constitution de Carthage, un modèle selon Aristote

La Constitution de Carthage était une des trois meilleures du monde ! C'est ce qu'affirmait le philosophe grec Aristote, un des plus grands savants de l'Antiquité.

Carthage est le seul Etat, avec la Crète et la cité grecque de Sparte, dont Aristote a analysé en détail les institutions dans son grand livre "La Politique".

Ces trois gouvernements étaient selon lui « *très supérieurs à tous les gouvernements connus* ».

Dans cet ouvrage, Aristote décrit les institutions de Carthage qui prévoyaient un équilibre des pouvoirs entre les Suffètes et le Grand Conseil. Il précise aussi le rôle de l'Assemblée du peuple, dans laquelle « *chaque citoyen peut prendre la parole sur l'objet en discussion, prérogative qu'on chercherait vainement ailleurs* ».

Ainsi, au 4^{ème} siècle avant l'ère commune, la cité de Carthage occupait une place de choix dans l'invention de la démocratie, dont le monde grec n'avait pas l'exclusivité.

Lire plus sur TunisiaTourism.info : La Constitution de Carthage, une des meilleures de l'Antiquité !

Affaire Thomas Cook : quand les journalistes dérapent

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose » : telle semble être la devise de certains journalistes tunisiens qui jouent aux journalistes d'investigation en retranscrivant (mal ?) les propos d'un souffleur sans aucun recoupement de l'information.

Il en est ainsi du dernier « papier » (on n'ose pas dire article) publié dans un quotidien sur les supposés torts de la FTH et de son président, Khaled Fakhfakh, dans la gestion de l'affaire Thomas Cook.

A l'apprenti-journaliste et à son souffleur, nous tenons à rappeler quelques vérités sur cette affaire et sur le fonctionnement du secteur du tourisme.

La FTH, pas plus que le Ministère du Tourisme, n'a jamais été et ne pourrait être d'aucune manière partie prenante dans un contrat d'allotement liant un tour-operator à un hôtelier.

Seul l'hôtelier est responsable (puisque'il est le seul signataire) des conditions de vente, des prix et des délais de paiement consentis au tour-operator. Que certains parmi les hôteliers veuillent aujourd'hui plaider « responsable mais pas coupable » en cherchant un bouc émissaire ne démontre que leur sens très relatif de la responsabilité.

La FTH ne peut entamer des procédures contre Thomas Cook que sur délégation de ses membres hôteliers lésés dans cette affaire. Et c'est ce qu'elle a fait.

Le jugement de 8 mois de prison contre le président de la FTH pour un communiqué de presse n'a pu se faire pour diffamation mais pour nuisance à un tiers et perturbation de sa quiétude « à travers les réseaux publics de télécommunications ».

En effet, ce communiqué ne citait nommément aucune personne ni société (**lire notre article**).

Si un tel délit était prouvé, pourquoi n'a-t-on pas condamné tous les membres du Conseil National de la FTH, puisqu'ils sont censés avoir approuvé le

communiqué ? D'autant plus que M. Fakhfakh lui-même n'a pas signé cet objet du délit.

Rappelons aussi que l'avion objet de la saisine de « l'homme d'affaires éminent » (comme le désigne notre journal) n'appartenait pas à Condor, la filiale de Thomas Cook, puisqu'il était en leasing.

De surcroît, il ne pouvait faire l'objet d'une « saisine conservatoire » puisqu'il arrivait en Tunisie dans le cadre d'une rotation commerciale.

Enfin, la FTH est une des plus vieilles institutions du secteur et a vu passer à sa tête des personnes qui ont fait le tourisme tunisien. A ce titre, elle fait partie de la mémoire du secteur et ne doit pas être mêlée ni de près ni de loin aux querelles de personnes.

Lotfi Mansour

Palais Didon : séjours médicalisés pour seniors

Ouvert depuis le 4 mai, le Palais Didon s'appuie sur l'hôtel Aziza à Hammamet pour une offre haut de gamme à l'attention des seniors, qu'ils soient autonomes ou dépendants.

Il aura fallu à Ikbel Jbebli des études en Business Administration au Canada et des années d'expérience avec sa société d'hospitalisation à domicile (HAD) pour mûrir son nouveau concept d'hébergement médicalisé des seniors à la recherche d'une retraite ou d'une convalescence de qualité.

C'est ainsi que le Palais Didon, qui vient d'accueillir ses premiers résidents, se distingue d'abord par son encadrement médical de haut niveau 24h/24h et 7j/7 (médecins spécialisés, infirmières, aides-soignantes). S'y ajoutent un hébergement de qualité et des services personnalisés.

Dans ce sens, le choix de l'hôtel Aziza, sélectionné après de nombreuses visites d'hôtels, est significatif. L'Aziza Beach Golf & Spa peut en effet se prévaloir d'une réputation des mieux établies pour la qualité de ses prestations hôtelières et de restauration.

L'offre du Palais Didon, qu'elle soit pour seniors dépendants (notamment Alzheimer) ou autonomes, inclut une cure de thalassothérapie par mois dans le centre Biorivage de l'hôtel.

Les tarifs du palais Didon sont en conséquence. Ils sont fixés à 1800 euros/mois pour les seniors autonomes, et à 2700 euros pour l'unité Alzheimer/ Parkinson. Ikbel Jebabli donne pour l'instant la priorité à la clientèle haut de gamme pour laquelle il souhaite ouvrir de nouvelles unités, notamment à Sousse et à Djerba.

A plus long terme, il rechercherait des hôtels 3 étoiles de qualité pour concevoir une offre tarifaire plus accessible (1200 euros et plus).

En plus des différents espaces et équipements de l'hôtel Aziza, le Palais Didon dispose d'une aile indépendante qui sert de lieu de vie pour ses hôtes, notamment pour les résidents non autonomes.

**Ikbel Jbebli (au centre) entouré d'Olfa Khaled (à gauche, Directeur de Développement)
et Monique Satre (à droite, Direction Commerciale)**



Afrique-Disney : l'éléphant blanc de M. Toumi

Proposer un Afrique-Disney en Tunisie va à l'encontre des intérêts du pays et de son tourisme. A l'instar de son modèle à Paris, un tel projet serait un gouffre financier et un non-sens stratégique pour le tourisme tunisien.

Belle réussite commerciale avec 15 millions de visiteurs, Disneyland Paris est pourtant un véritable gouffre financier. En effet, la société Euro Disney Associés qui exploite le parc (filiale de The Walt Disney Company) a passé plus de 25 ans à courir derrière l'équilibre financier, pour afficher enfin un exercice positif en... 2019.

L'action Euro Disney, introduite en bourse en 1989 avec une valeur équivalente à 11 euros, ne valait plus rien quelques années plus tard, obligeant la Walt Disney Company à racheter la totalité des actions au prix

de 2 euros l'une.

Euro Disney ne compte plus les opérations de recapitalisation, dont la dernière de 350 millions d'euros au mois de juin.

Disney, ou le spécialiste des "fuites"

Euro Disney n'a pas payé un seul euro d'impôt en France avant 2018, soit durant plus de 27 ans. Mais il a versé quelque 1,5 milliard d'euros à sa maison mère américaine en royalties et commissions. « *Des royalties tellement élevées qu'elles empêcheraient Eurodisney d'être rentable* », concluait un reportage de France info en 2017. On est donc en face du prototype même des entreprises de tourisme favorisant "les fuites" dont nous parlions dans **notre article du mois de mai**.

Faut-il aller plus loin dans le commentaire de cette proposition de notre Ministre du Tourisme Mohamed Ali Toumi ? Parler de sa compatibilité avec un tourisme durable ou culturel ? Faut-il rappeler que la France, avant d'accueillir le parc de Mickey, a d'abord lancé le Parc Astérix (2,3 millions de visiteurs) et le parc du Puy du Fou (2,3 millions de visiteurs), les deux intimement liés à l'histoire et à la culture de la destination ?

Et à supposer qu'un tel projet soit effectivement adopté par le gouvernement (rien n'est moins sûr), qu'il parvienne à franchir toutes les étapes de sa faisabilité et qu'il réussisse le tour de table nécessaire, se ferait-il sur le modèle PPP ? Avec quelles banques ?

Et de combien l'Etat tunisien pourrait-il contribuer, sachant que la mise de départ de l'Etat français pour Eurodisney, pour la seule construction de la gare ferroviaire, s'élevait à un milliard d'euros (plus de 3000 milliards de nos millimes) ?

Enfin, est-il raisonnable pour un pays dont l'économie est à genoux – lequel pays est encore empêtré dans son "méga-projet" d'aéroport à Enfidha, qui a signé l'échec de la première expérience d'investissement en PPP et dont les partenaires bancaiers (GBM et BAD) se rappelleront encore longtemps – de repartir sur un deuxième éléphant blanc ?

Lotfi Mansour

FI2T : premier diagnostic des effets du Covid-19 sur les entreprises de tourisme

La FI2T a présenté aujourd'hui une étude du cabinet Quantylx mesurant l'impact de la crise du Covid-19 sur 184 entreprises adhérentes, sur les 400 que compte la fédération.

En attendant l'étude en cours de la FTH sur les effets du Covid-19 sur l'hôtellerie, la Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien (FI2T) a présenté aujourd'hui les conclusions d'un sondage auprès de ses adhérents (agences de voyages, centres de thalasso, parcours de golf, maisons d'hôtes...) réalisé entre le 22 et le 27 juin. Ce sondage mesure l'impact de la crise pendant et après le confinement, ainsi que les perspectives du secteur telles qu'estimées par les adhérents.

En voici les principales conclusions.

Pendant le confinement :

- la perte moyenne de chiffre d'affaires de ces entreprises était de 83%, induisant un licenciement partiel ou total des salariés de 42% ;
- 72,5% des entreprises participantes étaient non satisfaites des mesures étatiques et 53% des adhérents jugeaient qu'il y avait une absence totale de mesures d'accompagnement de l'Etat à leur égard.

Après le confinement :

- seuls 69% des adhérents ont repris « *totale*ment » ou « *partielle*ment » leur activité ;
- 48% des entreprises ont procédé à des licenciements. L'effectif d'employés licenciés par l'ensemble des adhérents se monte à 71%. Les centres de thalasso affichent le plus haut taux de licenciement (80%) suivis par les agences de voyages (50%) ;
- 70% des adhérents ont entamé la réouverture avec une trésorerie négative.

L'étude de Quantylix s'achève sur une estimation des perspectives du secteur telles qu'estimées par les adhérents de la FI2T. A cet égard, 89% des entreprises estiment que la baisse de l'activité va durer encore « *plusieurs mois et peut atteindre un an* ». En même temps, 57% des répondants ne prévoient pas de licenciement au sein de leur personnel. Parmi les mesures attendues, une majorité d'entreprises (51%) cite des « *prêts garantis par l'Etat* » et 44% réclament un délai ou une exonération des charges patronales.

Le Président de la FI2T, Housseem Ben Azzouz, a souligné à ce propos que les crédits annoncés ne sont garantis qu'à hauteur de 20% par l'Etat : « *C'est la réponse que ma donnée ma banque* », a-t-il précisé.

Il a conclu sur la nécessité d'entamer les réformes prévues pour le secteur depuis plusieurs années.

Gestion Covid-19 : la stratégie du coup d'épée dans l'eau

Alors qu'on attendait une levée des restrictions sur la Tunisie par les autorités allemandes, on nous gratifie d'un "vert" pour le Royaume-Uni, qui ne servira à rien, et d'un "orange" pour la Tchéquie et la Pologne qui n'en peuvent plus de nous attendre.

Les hôtels ayant ouvert attendront longtemps l'arrivée des Italiens et des Britanniques (dont le pays impose une quarantaine aux visiteurs de la Tunisie), des Portugais (dont les TO renoncent à attendre un classement en vert) ou même des Allemands (dont le pays hésite encore à lever ses restrictions de voyage vers notre pays).

Le cas allemand est justement symptomatique de notre "stratégie" consistant à prendre l'ombre pour la proie, en concentrant notre lobbying sur le DRV et non sur le gouvernement allemand. Sans parler du cas de la Belgique – qui ne nous a pas pardonné son classement en rouge, même si elle a depuis intégré la

liste verte – qui entrera dans les annales sous le titre « interdira bien qui interdira le dernier ».

Le cas de la Tchéquie (et dans une moindre mesure de la Pologne) est aussi révélateur de nos errements. En effet, voilà un pays classé vert par l'UE et dont le niveau épidémiologique est comparable à d'autres pays européens classés par nous en vert, mais qui reste à ce jour sur la liste orange. Ce que nous semblons oublier, c'est que le marché tchèque est détenu pour quelque 60% par des TO tunisiens, auxquels on semble dire : « Allez voir ailleurs ».

Le résultat d'une telle gestion erratique qui réussit à fâcher tout le monde est de compromettre non seulement ce qui reste de la saison en cours, mais aussi celles à venir.

Dans la gestion de la crise COVID, il est admis que la stratégie des pays de par le monde n'obéit pas aux seuls impératifs scientifiques mais aussi aux intérêts économiques et aux affinités géopolitiques. Notre stratégie à nous ressemble à une série de coups d'épée dans l'eau, dont le seul effet est de produire un grand *splash*.

Lotfi Mansour

Khaled Fakhfakh condamné à la prison ferme

Suite au communiqué publié par la FTH en octobre 2019 (*voir ci-dessous*), son président Khaled Fakhfakh (qui n'avait pas signé le dit communiqué) vient de se voir condamner en première instance à 8 mois de prison en vertu de la loi 86 du Code des Télécommunications. Cet article stipule : « *Est puni d'un emprisonnement de un (1) an à deux (2) ans et d'une amende de cent (100) à mille (1000) dinars quiconque sciemment nuit aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics de télécommunications* ».

En attendant les suites que la justice donnerait en appel à cette affaire, nous ne nous permettons aucun commentaire sinon qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise loi, tout dépend de l'esprit avec lequel elle est appliquée.

Communiqué de la FTH, octobre 2019

La FTH a appris avec la plus grande consternation la tentative d'immobilisation illégale d'un avion de la compagnie Condor sur l'aéroport de Djerba, ainsi que la décision de cette compagnie de cesser toute activité sur la Tunisie, et toutes les répercussions négatives sur les touristes, sur l'image de la destination, sur le secteur touristique ainsi que sur l'économie nationale.

La FTH condamne avec la plus grande fermeté les agissements individuels et isolés de certains hôteliers qui compromettent la reconstruction d'une confiance indispensable envers nos partenaires étrangers. Les faillites et impayés sont intrinsèques aux risques du métier et nous insistons fortement auprès de nos confrères hôteliers pour qu'ils évitent tout comportement irréfléchi.

La FTH a entrepris une action collective afin de faire valoir les droits des hôteliers touchés par la faillite de Thomas Cook et rappelle qu'un travail collectif et uni est bien plus efficace que des actes isolés.

Par ailleurs, la FTH demande la révision du cahier des charges et lois régissant l'activité des opérateurs touristiques afin d'améliorer les garanties financières nécessaires à ces activités et assurer une plus grande sérénité aux opérateurs nationaux.

La FTH souhaite le meilleur à la Tunisie en cette période électorale et demeure convaincue que le tourisme est l'un des piliers incontournables sur laquelle se basera le développement de notre économie dans les années à venir.

LeTourismeTV, la chaîne des pros... et des autres

De plus en plus de Tunisiens s'intéressent au tourisme. Qu'ils soient professionnels ou non, ils ont besoin de voir clair dans les politiques publiques menées ainsi que dans le fonctionnement de ce secteur, son apport à l'économie nationale, ses forces et ses faiblesses, la manière dont on pourrait le réformer pour qu'il joue pleinement le rôle économique et social qui est le sien.

Malheureusement, et comme d'autres secteurs, le tourisme subit souvent la loi du buzz à laquelle sont soumis les grands médias et les impératifs politiques des gouvernements.

Surtout, l'industrialisation du secteur au cours des dernières décennies l'a certainement rendu plus difficile à appréhender.

Notre chaîne web **LeTourismeTV** essaiera d'être ce lieu d'information, de réflexion et de débat dont le public a besoin. Pour cela, nous faisons le pari de donner la parole à des experts de leur domaine sous la forme de plateaux d'invités professionnels du secteur, à la fois en duplex et en studio grâce aux moyens techniques de notre partenaire **Imagine Events**, numéro un de la visioconférence en Tunisie.

Chaque mois, LeTourismeTV présentera une grande émission en direct qui s'articulera autour de 4 axes principaux :

- une **revue commentée de l'actualité** ;
- l'**Invité(e) du mois** : une personnalité du monde **politique, économique** ou de la **société civile** qui réagira aux questions des professionnels ;
- les **Echos des entreprises** pour informer sur les entreprises et les produits ;
- le **Dossier du mois** : un débat avec des **invités pros** pour approfondir une question d'actualité.

Des reportages, des infographies seront les autres ingrédients de cette

émission qui sera présentée chaque dernier vendredi du mois à partir du 28 août sur notre page Facebook et sur YouTube.

A bientôt pour plus d'informations sur l'avancement et les nouveautés de votre chaîne LeTourismeTV !

Le pdg de Tunisair démis de ses fonctions

Le pdg de Tunisair, Elyes El Mannakbi (*photo*), a été informé aujourd'hui par lettre ministérielle qu'il est démis de ses fonctions, tout en le priant de convoquer un Conseil d'administration « *pour informer ses membres de cette mesure et procéder à l'élection de M. Belgacem Tayaa comme administrateur provisoire* ».

Cette lettre, estampillée confidentielle et diffusée partout, renseigne bien sur le vrai gestionnaire de la compagnie nationale, à savoir le ministre des Transports puisque le Conseil d'administration est prié « *d'élire* » la personne nommée par le ministre. En effet, la lecture de ce document "fuité" soulève quelques questions : le Conseil d'administration de Tunisair est-il une simple caisse d'enregistrement des décisions de l'Etat actionnaire ? En est-il de même pour le reste des décisions de ce conseil et qu'en disent les statuts de Tunisair ?

A suivre.

06 جولية 2020

289/021/2020

من وزير الدولة وزير النقل واللوجستيك
إلى

السيد الرئيس المدير العام
لشركة الخطوط التونسية

الموضوع: تعيين متصرف مفوض لشركة الخطوط التونسية.

وبعد ،

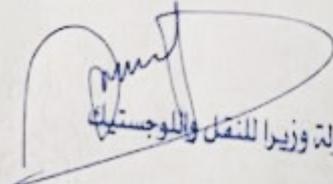
أتشرف بإعلامكم أنه سيتم إجراء تغيير على مستوى خطة رئيس مدير عام شركة الخطوط

التونسية.

لذا وحال توصلكم بهذا المکتوب، الرجاء دعوة مجلس الإدارة للاعقاد لإبلاغ أعضائه بهذا
الإجراء وانتخاب السيد بلقاسم الطابع كمتصرف مفوض لتسيير الشركة لمدة محدودة طبقا لمقتضيات
مجلة الشركات التجارية إلى حين تعيين رئيس مدير عام جديد.

ومن جهة أخرى، أنتهز هذه المناسبة لأعبر لكم عن شكرنا للمجهودات التي بذلتوها
خلال ممارستكم لمهامكم على رأس شركة الخطوط التونسية.

والسلام


وزير دولة، وزير النقل واللوجستيك
محمد الأنور معروف

René fidèle à lui-même !

Remis de sa maladie, l'ancien Ministre du Tourisme et de l'Artisanat n'a rien perdu de sa capacité à faire mouche par toutes ses déclarations.

Après des mois d'absence, René Trabelsi a bien voulu, vendredi 3 juillet, partager avec nous ses premières impressions et réflexions via une discussion vidéo. Il venait de franchir une nouvelle étape dans son rétablissement définitif : le même jour, il avait quitté l'hôpital où il poursuivait sa rééducation pour la continuer chez lui.

Souriant comme à son habitude, René Trabelsi nous a surtout parlé de Djerba où il compte rentrer dès qu'il le pourra.

Il a aussi évoqué le secteur et s'est désolé du nombre d'hôtels fermés (comme il l'a fait **ce matin sur Express Fm**), et nous nous sommes remémoré son intervention lors d'une table ronde que nous avons organisée en mars 2013 à Paris. Il y déclarait notamment : *« La question à laquelle cette table ronde ne peut pas répondre est de savoir si le tourisme figure parmi les priorités du gouvernement tunisien. Moi, je pense qu'on veut laisser le tourisme vivoter sans trop s'en occuper. Il fut un temps où un hôtel qui fermait provoquait le déplacement du Ministre pour empêcher une telle issue. Aujourd'hui, je me demande si la fermeture d'un hôtel suscite autre chose que le soulagement ou l'indifférence. »* (Le Tourisme, avril 2013, page 15).

Des propos qui n'ont rien perdu de leur actualité... Devenu Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, René Trabelsi a joint l'acte à la parole : *« A chaque dossier de fermeture d'hôtel qu'on me présentait, se rappelle-t-il aujourd'hui, ma question était invariablement : comment peut-on l'aider à rester ouvert ? »*.

Par ces déclarations, René Trabelsi ne vient-il pas de livrer le secret de sa réussite, ou du moins de sa cote de popularité ? Non seulement il connaissait le secteur dont il avait la charge, mais aussi – et surtout – il l'aimait.

A bientôt René !

Lotfi Mansour

En couverture

Table ronde Les TO tunisiens en France : leur diagnostic, leurs solutions



S'il n'y avait qu'un reproche à faire au tourisme tunisien, ce serait de n'avoir suscité que peu de vocations dans le tour-operating. Contrairement à nos concurrents comme la Turquie, dont les principaux TO dans de nombreux marchés sont d'origine turque, les TO tunisiens, malgré quelques succès, ne sont pas légion. Ceci explique peut-être que la Turquie reçoive aujourd'hui plus de trente millions de touristes et que nous n'en recevions que six. Le marché français est assez symptomatique de cette faiblesse tunisienne. En effet, il y a quelques décennies, l'atomisation du tour-operating français et notre proximité linguistique et culturelle avec ce pays pouvaient laisser prévoir l'émergence de TO tunisiens capables de s'accaparer une grande part du flux touristique vers la Tunisie et de le développer. Pourtant, après des succès réussis dans les années 80 et 90, où des TO tunisiens comme Republic Tours ou Couleurs Locales ont pu un temps rivaliser avec les grands, ces TO disparaissaient au moment même où montait le TO turc Etapes Nouvelles, devenu en l'espace de quelques années leader sur la Tunisie. Manque de vision, d'appui financier ou simplement de volonté, les acteurs du tourisme tunisien ont toujours préféré l'investissement dans le

béton plutôt que le contrôle de leurs marchés. Aujourd'hui, la Tunisie touristique tremble aux menaces de son premier fournisseur sur le marché français, Marmara (encore un TO turc, même s'il a été racheté par le groupe allemand TUI) de « lever le pied » sur la destination pour cause de « Printemps arabe ».

Dans ce contexte, la douzaine de TO tunisiens qui résistent encore sur le marché français et en accaparent près du quart du volume total n'ont que plus de mérite.

Nous avons réuni à Paris quelques-uns d'entre eux, ainsi que les représentants de l'ONTI, Tunisair et Syphax Airlines, pour un diagnostic de la situation sur le marché français et une esquisse de solutions pour sortir de la crise actuelle.

Les Intervenants



Mourad Kallel
Gamma Travel



Samia Benslimane
Thalasso N°1 (Directrice des opérations)



Hakim Tounsi
Authentique



Sadreddine Essid
Odegam et voyagctunisie.com



Ferid Fetni
Syphax Airlines (Directeur France)



Néji Ben Othman
ONTI (Directeur France)



Slaheddine Bliidi
Tunisair (Directeur Général France)



Mourad Majoul
Avico, courtier aérien (Président)



René Trabelsi
Royal First Travel

exemple, une charte qualité qui serait signée par tous les intervenants du secteur pour être ensuite médiatisée ? Un projet qui deviendrait un sujet pour la presse, et rendrait service aux prestataires en leur évitant les petites anomalies qu'on commence à voir dans certaines prestations.

René Trabelsi

La question à laquelle cette table ronde ne peut pas répondre est de savoir si le tourisme figure parmi les priorités du gouvernement tunisien. Moi, je pense qu'on veut laisser le tourisme vivre sans trop s'en occuper. Il fut un temps où un hôtel qui fermait provoquait le déplacement du Ministre pour empêcher une telle issue. Aujourd'hui, je me demande si la fermeture d'un hôtel suscite autre chose que le soulagement ou l'indifférence.

Pour revenir à notre sujet, je parlais hier avec quelques TO français du trafic vers la Tunisie, et la réponse quasi unanime que j'ai eue de leur part consistait à dire : « On reviendra quand ça reviendra ». Autant vous dire qu'ils ne sont pas prêts de reprendre des risques sur la destination. D'ailleurs, le peu de risque aérien qu'ils prennent, ils le font avec des compagnies françaises après avoir annulé leurs programmes sur les compagnies tunisiennes. Si nous, Tunisiens, continuons à faire appel à Tunisair, il n'empêche que nous

constatons qu'elle est plus chère que les compagnies françaises de 20 à 30 euros en moyenne. Je pense qu'il est impératif aujourd'hui de soutenir le TO tunisien car il est le seul à mettre la capacité aérienne qu'il faut à tout moment, comme ce fut le cas l'été dernier.

La Tunisie n'est plus vendue par les agences de voyages, les mots Tunisie et Tunis sont réhivitoires. On a vendu récemment un forfait pour Hammamet, et quand le client a vu sur son billet d'avion Paris-Tunis, il a voulu annuler son voyage car il ne voulait absolument pas passer par Tunis ; on a dû le faire transiter par Monastir. Donc aujourd'hui, on ne vend que les destinations régionales - Djerba, Hammamet ou autres - et non pas la Tunisie.

Pour remédier à cette situation, il faut opter pour de grands événements sur place et en France, comme le projet de soirée à l'Olympia que nous essayons de soutenir en ce moment avec une agence événementielle pour le mois de juin. Des stars du show biz comme Michel Boujenah et Guy Bedos sont disposées à y participer, à condition que ça n'ait aucune connotation ou lien politique.

Enfin, j'ai une supplique : il faut faire taire les gens dont les déclarations ont fait beaucoup de tort au pays et à son tourisme, comme le monsieur qui a parlé d'excision...

Mourad Majoul et René Trabelsi (de g. à d.)



